

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER
20, rue Monsieur
PARIS VIIe

COTE DE CLASSEMENT n° 4353

SOCIOLOGIE - ETHNOLOGIE

(N)

UNE ELITE RURALE : CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CAMEROUN

par

J. BINET

n° 4353



Le Monde n. Chrétien -
avr.-juin 1957

B3784

16 NOV. 1983

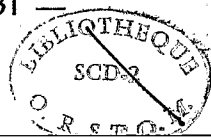
N° : 3754

Cote B

UNE ELITE RURALE : CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CAMEROUN

par J. BINET

Afin de permettre une participation plus étroite de la population à la vie publique, des municipalités de types divers ont été créées au Cameroun : communes de plein exercice, analogues aux communes métropolitaines, communes urbaines administrées par un conseil élu, sous la présidence d'un maire nommé, qui est le plus souvent l'administrateur, communes rurales, enfin, d'un type nouveau. Les structures mêmes ne sont pas originales : conseil-élu et administrateur-maire. Mais l'assiette territoriale de la commune est d'une ampleur inusitée dans notre organisation administrative : souvent c'est toute une subdivision qui est considérée comme une commune, parfois lorsque la subdivision a été découpée en postes administratifs, le poste devient commune. Cette confusion des cellules municipales et des circonscriptions de centralisation et de contrôle peut d'ailleurs n'être pas sans inconvénients dans l'avenir : on peut craindre en particulier que la grande masse rurale, celle que les auteurs de la réforme voulaient faire participer aux affaires publiques, ne s'intéresse pas suffisamment à des problèmes dont elle est encore éloignée. Aussi des chefs de subdivisions et de régions ont-ils tenté de développer la vie villageoise en suscitant des comités de villages chargés de certaines attributions. Toutes ces désignations de conseillers ou de membres de comités se sont faites par élections et ont permis à une élite politique de se dégager. Il m'a semblé intéressant d'essayer de retrouver les traits communs de cette élite en étudiant les conseillers municipaux ruraux des communes rurales de Djoum, Sangmelima, Zoatélé, Bengbis, Ngoulemakong, Ebolowa, Ngomedzap, Mbalmayo, Djongolo, Mfou, Okola, Akonolinga : tous les



conseillers ruraux ont donc été étudiés dans le Ntem, Dja et Lobo, Nyong et Sanaga, sauf ceux d'Amban, de Saa et d'Esse. Malgré cette lacune, les 174 documents recueillis semblent bien pouvoir donner de l'ensemble du corps municipal issu des élections de 1955 une image ressemblante.

La documentation a été obtenue en dépouillant les fiches de recensement individuelles, ou, lorsque c'était impossible, en questionnant maires ou conseillers sur leurs collègues. Parfois, les deux méthodes ont été employées simultanément.

Deux tentatives de classification ont été faites : l'une individuelle : par âge, et par niveau d'instruction ; l'autre sociale, selon la profession, la richesse, la religion et le statut matrimonial.

Ne croyons pas toutefois décrire le leader-type : comme dans toutes les consultations électorales, le nombre des abstentionnistes est assez important pour que le sondage d'opinion en voit sa valeur diminuée. D'ailleurs, à chaque fonction pourvue par élections, correspond un type de leader différent. Dans cette contrée où le chef est élu, le public ne recherche pas les mêmes qualités pour un conseiller général, un chef, un député.

I. — AGE.

Afin de permettre une comparaison avec la pyramide d'âge des conseillers, une pyramide d'âge générale a été esquissée en prenant pour base les chiffres donnés dans le rapport annuel des chefs de subdivision du Nyong et de la Sanaga, Saa et Esse exclus. Les résultats sont les suivants :

Répartition par âge (en %)

Classes d'âge	Conseillers municipaux	Ensemble de la population mâle adulte du N. et S.	Comités de villages
20 à 30	9	26	19
30 à 40	33	29	30
40 à 50	37	28	30
50 à 60	17	15	15
Plus de 60	3	15	5

Un fait saute aux yeux : la partie jeune de la population est faiblement représentée dans les conseils et les hommes mûrs, de 30 à 40, sont en proportion à peu près conforme à leur nombre total. Mais ces hommes de 40 à 50 et les vieillards y sont proportionnellement plus nombreux que dans la population totale. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, l'influence électorale n'a pas été confisquée par les jeunes et la traditionnelle gérontocratie africaine peut s'exprimer dans les municipalités.

La comparaison avec les comités de village est intéressante.

Par rapport aux municipalités, l'effacement des classes de 30 à 50 ans est nette : « politiciens » à un échelon supérieur, ces hommes n'ont dans leur village qu'une influence proportionnée à leur nombre. Le nombre de jeunes, bien qu'inférieur à leur importance proportionnelle dans l'ensemble de la population, est plus grand dans les comités villageois. S'explique-t-il par la désignation spéciale de délégués aux Sports et à la Jeunesse ? Ou par le désir d'avoir une représentation de tous les âges et de tous les milieux ?

Faudrait-il en conclure que la représentation proportionnelle des diverses catégories séduit particulièrement l'électeur africain ?

II. — DEGRÉ D'INSTRUCTION.

Malgré le nombre des hommes d'âge, le degré d'instruction des conseillers semble relativement élevé : les illettrés ne sont que de 10 %.

Pour l'ensemble de la population mâle adulte, des proportions ont pu être établies à l'aide des rapports annuels du Nyong et Sanaga, Saa et Esse exclus. Ces chiffres ne sont évidemment pas absolument sûrs. Ils semblent pourtant donner une approximation :

Répartition par degré d'instruction (en %)

Niveau scolaire	Ensemble de la population	Conseillers municipaux mâle adulte du N. et S.
Illettrés	10	75
Lettrés en langue locale	9	?
Lettrés en français	60	17
Titulaires du C.E.P.	10	8 (1)
Titulaires de diplômes supérieurs.	2,4	0,3
Fiches inutilisées	8	

La représentation des illettrés est extrêmement faible, même si l'on fait rentrer les lettrés en langue locale dans cette catégorie. La représentation des certifiés est proportionnelle à leur nombre. Si les primaires incomplets sont proportionnellement trois fois plus nombreux que dans la population, les titulaires de diplômes élevés sont les grands vainqueurs, étant dix fois plus représentés que dans la collectivité. Le fait qu'il s'agit ici de conseils ruraux, alors que les chiffres des subdivisions incluent les villes (Yaoundé exclu), rend plus forte cette distorsion : les « intellectuels » étant le plus souvent domiciliés en ville.

Le prestige de l'instruction est évident.

III. — PROFESSION.

Les rapports du Nyong et Sanaga permettent une nouvelle comparaison, sous certaines réserves : ils indiquent le nombre de patentés. Le nombre des commerçants peut être plus élevé ; cependant, ils comprennent certains patentés européens et quelques femmes, alors que seule la population mâle adulte entre ici en ligne de compte. Il est donc assez vraisemblable d'escompter que les deux faits se compensent.

(1) La statistique régionale indique non pas titulaires du C.E.P. mais primaire complet. La nuance n'est pas négligeable.

Répartition par profession (%)

Profession	Conseillers municipaux	Ensemble de la population mâle adulte du N. et S.	Comités de villages
Chefs	30	1,8 (2)	60
Planteurs	30	85 (env.)	18
Fonctionnaires	14	0,5	10
Commerçants	10	7	4
Employés de commerce	3	1	1,3
Acheteurs de cacao ..	3	1	1,3
Artisans	5	?	1,3
Catéchistes, moniteurs des missions, pasteurs	2	2,3	2,5

L'importance des chefs et notables ne doit pas tromper. Il ne s'agit pas à proprement parler d'aristocratie traditionnelle dans cette région où, il y a 50 ans, le seul groupement social organisé était la famille Gentilice. En fait, la plupart des chefs sont élus selon un procédé quelconque. Leur influence dans les comités villageois et les conseils municipaux n'en reste pas moins forte. La proportion d'élus par rapport au nombre des candidats est révélatrice.

% des élus par rapport aux candidatures (3)

Profession	% élus	Candidats (en nombre)
Chefs	39,4	185
Planteurs	15,7	498
Fonctionnaires	42,8	56
Commerçants	16,8	125
Divers	41,5	101

(2) Le nombre de chefs et notables a été obtenu en ajoutant 20 % au nombre des villages pour tenir compte des chefs de groupements, présidents de tribunaux, etc...

(3) Ces documents élaborés à l'occasion d'une étude personnelle par M. Pascal, élève administrateur, comprennent tous les Conseils municipaux des régions du Nyong et Sanaga et du Dja et Lobo.

Très influents sur le plan électoral, les chefs se sont montrés relativement prudents, en ne se présentant qu'à bon escient.

Les fonctionnaires ont agi de même et la disproportion entre leur nombre dans la masse totale et parmi les élus est plus forte que pour les chefs ; en effet, les fonctionnaires sont quasi tous des citadins, leur pourcentage dans la population totale a été gonflé par l'adjonction de catégories à part (garde, police). En fait, l'effectif global des fonctionnaires au sens propre (bureaucrates, instituteurs, infirmiers) ne doit pas atteindre 0,3 % de la population. Si l'on établissait un indice de la puissance électorale :

$$P = \frac{\% \text{ dans les conseils}}{\% \text{ total dans la collectivité}}$$

les fonctionnaires viendraient en tête, $P = 70$, suivis par les chefs, $P = 17$.

Les employés de commerce viennent bien plus loin ($P = 3$). Mais un peu avant les commerçants, $P = 1,4$. Cela s'explique vraisemblablement pour deux raisons : les « clerks » sont instruits. Quant aux acheteurs de cacao, classés ici avec les employés de commerce, ils vont partout et ont beaucoup plus de relations que les commerçants. Ces derniers n'ont pas fait montre de grande circonscription : ils ont réuni un grand nombre d'échecs.

La faible influence des hommes liés aux missions est étonnante. Il est malheureusement impossible de savoir s'ils ont négligé de se présenter aux élections, ou s'ils y ont échoué. Quoi qu'il en soit, deux groupes sociaux, commerçants et personnel des missions, ne participent guère au pouvoir. Les premiers sont cependant détenteurs de la richesse financière, et les seconds devraient jouir d'une grosse influence morale puisqu'ils représentent les Eglises dont les opinions aux élections législatives et à l'assemblée territoriale sont déterminantes. Les modestes serviteurs des églises seraient-ils méprisés et sans prestige si la hiérarchie missionnaire se désintéresse d'une élection et ne les appuie pas ?

Il faut craindre en tout cas que des groupes, ne se sentant pas influents dans les institutions, ne s'en écartent ou ne se livrent à une critique stérile.

IV. — RICHESSE.

Les méthodes d'investigation sont évidemment fort délicates, et sur le revenu monétaire les renseignements n'ont pu être obtenus que pour 44 cas sur les 54 qui représentent Djoun, Zoaté, Bengbis (régions Dja et Lobo, Sangmelima exclues). Une comparaison avec la répartition des revenus établie en 1954 montre une relative similitude trop belle pour être due au hasard :

Répartition des revenus (%)

Revenu annuel	Conseillers municipaux (Dja et Lobo)	Ensemble de la population	Indice de puissance électorale
0 à 5.000 F C.F.A. . .	4	5,7	— 0,7
5 à 15.000	13	23,5	— 5
15 à 50.000	52	45	+ 1,1
50 à 100.000	16	17,7	— 0,9
100 à 300.000	11	7,65	+ 1,4
Plus de 300.000	2	1,2	+ 1,6

Mais le petit nombre des cas et le faible écart des chiffres permet-il de mesurer la puissance électorale définie ci-dessus :

$$P = \frac{\% \text{ dans les conseils}}{\% \text{ dans la collectivité}}$$

Les riches seraient alors les plus influents ($P = 1,6$ et $1,4$) pour les deux tranches de revenus supérieures à 100.000. Tout cela est logique et coïncide avec l'influence des chefs et fonctionnaires.

Une autre méthode d'évaluation de la situation financière a été tentée : la possession de signes extérieurs de richesse.

Répartition des signes extérieurs de richesse

Groupes étudiés	Cases en dur	Bicyclettes	Autos
Conseillers municipaux	27	50	11
Ensemble de la population adulte mâle	3 (4)	33 (5)	0,3

Ces pourcentages se rapportent à l'ensemble de la région de Dja et Lobo et à la subdivision d'Akonolingar : 50 cas pour les maisons, Bengbis exclus, 69 Bengbis compris pour les autres biens.

La répartition des cacaoyers donnerait des résultats intéressants, malheureusement les chiffres de comparaison pour la population totale n'ont pu être obtenus.

Répartition de la richesse foncière

Extension de la cacaoyère	Conseillers municipaux	Comités de villages
0	13	19
0 à 500 pieds	9	14
500 à 2.000 pieds	29	33
2.000 à 5.000 pieds	29	17
Plus de 5.000 pieds	15	18

Les comités de villages concernent seulement le Nyong Sanaga tandis que les municipalités comprennent aussi le Dja et Lobo, plus cacaoyer, les chiffres sont assez proches pour que le fait soit révélateur : cette répartition ne serait-elle pas tout simplement l'image de la répartition générale des plantations ?

(4) Ce chiffre ne concerne pas la zone des municipalités étudiées, mais celle d'Ebolowa, immédiatement voisine, culturellement et économiquement semblable.

(5) Ce chiffre ne concerne pas toute la zone, mais un canton de 1.020 hommes adultes, à l'intérieur de celle-ci.

V. — STATUT MATRIMONIAL.

Le statut matrimonial des conseillers peut être comparé avec celui d'un échantillon représentatif de la population (6).

Répartition par statut matrimonial

Statut	Conseillers municipaux	Echantillons de la population totale	Comités de villages
Polygame	43	23	50
Monogame	49	63	42
Célibataire	3	14	8

Une fois de plus, la similitude des conseillers et des délégués de village est manifeste.

L'importance de la représentation des polygames doit être soulignée. Rien ne l'explique sinon la richesse : les polygames sont toujours les plus riches. La présence de nombreux chefs ne suffit pas à justifier l'indice de puissance électorale : le taux de polygamie chez les chefs est à peine plus élevé que dans l'ensemble (29 % contre 22 %), selon l'étude des budgets familiaux.

VI. — RELIGION.

La répartition de la population par religion a été établie d'après des documents divers. Il est nécessaire ici de considérer à part chacune des régions, car le facteur géographique joue un rôle énorme.

Répartition par confession religieuse

Religion	Betis, Nyong et Sanaga Municipalités		Doulous, Dja et Lobo Ntem Municipalités	
		Ensemble		Ensemble
Catholiques	74	78	34	45
Protestants	20	6	52	11
Adventistes		0,6	1	?
Païens	3	15	4,5	?
Témoins de Jéhovah.		?	1	?
Inconnu	3		7,5	

(6) Etude sur « Les Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun ». Binet. *Homme d'Outre-mer*, n° 3. La population a été déterminée par sondage au hasard sur *quota*.

Sources :

Betis, chiffres d'ensemble : rapport des subdivisions.

Boulous, chiffres d'ensemble : statistiques des missions (douteux pour missions protestantes, des documents administratifs l'évaluent à 45 %).

La faible puissance électorale des catholiques est manifeste, surtout en pays Boulou.

Au contraire, la puissante représentation des protestants s'explique par leur niveau général de richesse plus élevé, leur grande influence dans les milieux intellectuels. Faut-il ajouter aussi des causes plus personnelles ? Par leur habitude de commenter la Bible, par leur doctrine de libre discussion, par le caractère plus démocratique de leurs institutions, les protestants sont probablement mieux formés que les catholiques à l'art oratoire, à la présentation des idées, au manie-ment des foules.

La faiblesse numérique des païens ne doit pas étonner, ils font, en général, figure de rustres.



Est-il possible en guise de conclusion de proposer un portrait-type du conseiller municipal ? Les traits qui se dégagent mêlent d'étrange façon le « notable » traditionnel et l'« évolué ». Du « notable », notre conseiller a l'âge relativement élevé, la polygamie, et la richesse : dans ce pays, la réussite financière vaut souvent brevet d'honorabilité, non pas que tout soit à vendre, même la dignité, mais bien parce que l'on estime que la réussite n'est possible qu'à celui qui est béni par les puissances surnaturelles. D'autres éléments sont caractéristiques de l'évolué : instruction, christianisation (déclarée du moins, qui suppose une adhésion d'intention, sinon de fait), profession, enfin. L'importante proportion de fonctionnaires est frappante et suggère deux conclusions : tout d'abord la coupure entre ville et brousse est moins marquée qu'on ne le pense souvent, puisque des citadins sont

choisis comme représentants par des ruraux. D'autre part, presque toute l'élite appartient, soit à l'administration, soit au commerce européen : chefs, fonctionnaires, employés de commerce, tous sont des salariés, liés à des organisations qui dépassent la commune. Au fond, la société locale n'a pas encore engendré ses propres élites et emploie celles qui ont été décelées et formées par la société coloniale. Cette situation durera-t-elle ou allons-nous assister à un renouvellement des classes dirigeantes, la population continuera-t-elle à confier ses intérêts à une aristocratie qui lui est extérieure ou se décidera-t-elle à les prendre en mains ?

J. BINET,

*Chargé de mission
par le Conseil Supérieur
des Recherches Sociologiques.*